



MUNICIPALITE DE BOREX

---

## **Préavis 50-2016**

Demande de crédit de Frs 213'800.-  
destiné à financer l'aménagement  
d'un trottoir le long de la route de  
Tranchepied entre le chemin du Jaillet  
et le chemin du Saugeau

---

*Délégué : GALLAY Daniel*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1 PREAMBULE

Dans le cadre de sa réflexion portant sur les projets d'amélioration et de sécurisation des cheminements piétonniers de la commune, votre Municipalité a fait le constat que le trottoir longeant la route de *Tranchepied*, construit en 2002 pour relier le centre du village au quartier de *Borex-Soleil*, s'arrêtait au bas de ce dernier et qu'aucun aménagement n'avait été réalisé dans son prolongement pour rejoindre celui existant au Nord du quartier précité le long du chemin du *Saugeau*.

Votre Municipalité souhaite dès lors y remédier en proposant la réalisation d'un nouveau trottoir en bordure de la route de *Tranchepied*. Celui-ci reliera les deux trottoirs existants situés en bordures aval et amont du quartier de *Borex-Soleil*, respectivement le long des chemins de *Jaillet* et du *Saugeau* tout en prolongeant le cheminement actuel le long de la route de *Tranchepied*.

## 2 SITUATION GENERALE ACTUELLE

Comme déjà évoqué, le trottoir existant le long du chemin du *Saugeau* s'arrête en bordure de la route de *Tranchepied*. Pour rejoindre le village, les piétons sont obligés de longer cette dernière, dans la banquette herbeuse ou d'emprunter le chemin de *Jaillet* situé plus à l'Est. Ainsi, plusieurs habitations, situées sur la partie supérieure de la route de *Tranchepied* ne sont actuellement pas raccordées au réseau piétonnier communal.

La portion de la route de *Tranchepied*, située entre le chemin de *Jaillet* et le chemin du *Saugeau* revêt d'autre part, un aspect plutôt campagnard qui rend difficile la perception d'entrée du village lorsque l'on vient de *Chésereux* ou de *La Rippe*. Ces abords dégagés favorisent des vitesses excessives. La chaussée est actuellement dépourvue de tout aménagement pour les piétons ; étant bordée de chaque côté par des espaces verts importants.

## 3 PROJET

Le projet, présenté ci-après et sur les plans annexés, a été développé pour répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer et sécuriser les cheminements des piétons.
- Modérer la vitesse sur la route de *Tranchepied* en renforçant, pour les usagers motorisés, la perception de traversée de zone habitée.

### 3.1 DESCRIPTIF

- Le projet prévoit la construction d'un trottoir d'une largeur de 1,60 m, surélevé par rapport à la chaussée de 12 cm, délimité côté route par une bordure type « *Etat de Vaud* » et à l'arrière par un rang de pavés. Réalisé en enrobé, de manière similaire au trottoir situé plus à l'aval le long de la route de *Tranchepied*, ce trottoir permettra d'offrir une continuité au réseau piétonnier existant.
- L'accès aux villas du quartier de *Borex-Soleil* situées le long de la route de *Tranchepied* sera déclassé par l'aménagement d'un trottoir traversant d'une largeur de 2 m. Le trottoir sera ainsi abaissé de 4 cm sur ce secteur pour permettre son franchissement par les véhicules accédant aux villas précitées et ainsi de se conformer aux normes en vigueur.
- Le réseau de collecte des eaux claires déjà existant sur ce tronçon de la route, sera adapté en modifiant les bouches d'évacuation existantes.

- L'aménagement de ce trottoir sera complété par la mise en place d'un éclairage public qui permettra de sécuriser le cheminement des piétons en début et fin de journée, notamment dans les périodes hivernales. Au vu de la faible densité des constructions dans cette zone, un éclairage de type piétonnier, constitué de bornes de modèle FAROL, d'un mètre de hauteur, similaires à celles installées le long du Chemin du Pétaney est prévu. Il offrira ainsi une bonne transition d'intensité d'éclairage entre la zone agricole et la zone bâtie.

#### 4 EMPRISES

La réalisation de cet aménagement peut être réalisé entièrement sur le domaine public n° 1016 ainsi que sur la parcelle n° 189, propriété de la Commune de Borex et ne nécessite aucune emprise sur des terrains privés.

#### 5 COUT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront l'objet d'une mise en soumission conforme à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil, aménagement du trottoir	128'000.-
2. Mise en place d'un éclairage public	32'000.-
3. Adaptation du marquage et de la signalisation verticale	2'000.-
4. Aménagement paysagers, remise en état des terrains	3'000.-
5. Honoraires pour études et direction des travaux	18'200.-
6. Travaux géométriques, servitudes, cadastrations	2'000.-
7. Divers et imprévus	12'800.-
<b>Total du préavis</b>	<b>198'000.-</b>
T.V.A	15'800.-
<b>Total général</b>	<b>213'800.-</b>

#### 6 CONCLUSION

En conclusion, la réalisation de ce trottoir permet de :

- Compléter le réseau des chemins piétonniers existants sur le Nord du village, notamment en reliant les habitations situées sur le côté Jura du quartier de *Borex-Soleil* au réseau aménagé le long de la route de *Tranchepied*,
- 
- de renforcer la perception d'entrée dans le village en offrant un effet modérateur sur cette approche de zone habitée.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Borex

---

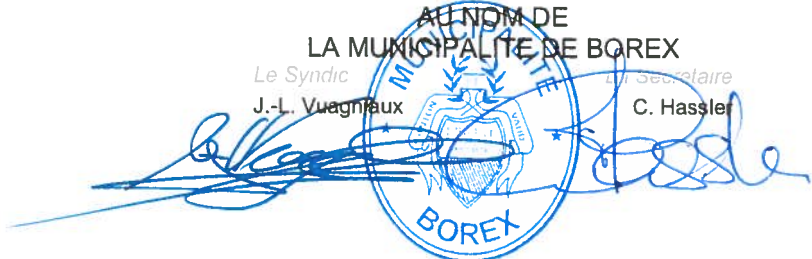
- dans sa séance du lundi 25 avril 2016 ;
- vu le préavis municipal n° 50/2016
- ouï le rapport de la commission des routes
- ouï le rapport de la commission des finances
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. **d'approuver le préavis d'investissement n° 50/2016**  
Demande de crédit de Frs 213'800.- destiné à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Tranchepied entre le Chemin de Jaillet et le Chemin du Saugeau.
2. **d'accorder :**  
un crédit de Frs 213'800.- pour la réalisation des travaux.
3. **de financer**  
les travaux par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de la législature 2011-2016.
4. **d'amortir**  
le montant de Frs 213'800.- sur une durée de 15 ans, à raison de Frs 14'250.- par année, pour la première fois au budget 2017, par le compte 430.331.1
5. **charges d'exploitation**  
cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 04 avril 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AL NOM DE  
LA MUNICIPALITE DE BOREX  
Le Syndic J.-L. Vuagniaux Le Secrétaire C. Hassler



Annexes : plan de situation et coupes